



JACQUEMINOIS

Volume 16, numéro 3, 28 mars 2024

MOT DU CONSEIL

Nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude aux citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur pour leur présence et leur enthousiasme lors de la course aux cocos, malgré les conditions météorologiques difficiles avec la neige. Votre engagement et votre soutien ont rendu cet événement mémorable et joyeux pour plusieurs.

Un énorme merci à tous les bénévoles qui ont fait de cette avant-midi chocolatée un succès.

Nous sommes impatients de vous retrouver lors de notre prochain événement de reconnaissance de l'action bénévole qui se déroulera le 19 avril prochain. Votre présence et votre contribution continue à notre communauté sont inestimables et nous avons hâte de célébrer ensemble votre dévouement et votre générosité.

Merci encore pour votre participation et votre soutien constants.

Au plaisir de vous voir bientôt!

Sincèrement,

Votre conseil municipal



FERMETURE BUREAU MUNICIPAL

Vendredi 29 mars et lundi 1er avril

Joyeuse Pâques!

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 16 avril 2024 au 20, rue Principale (nouveau lieu) à 19 h. Les séances sont diffusées en simultané sur la plateforme Zoom et l'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

DOSSIER DE GREFFE ET AFFAIRES POLITIQUES

Dépôt de projets de règlements

Projet règlement numéro AD-100-1 modifiant le règlement numéro AD-100 régissant la tenue des séances du conseil municipal

L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications au règlement original afin notamment, de modifier le lieu de la tenue des séances du conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur.

Nouveaux règlements en vigueur

Règlement numéro AD-112 concernant la division du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur en districts électoraux

Le règlement entrera en vigueur le 31 octobre 2024 suivant l'approbation par la Commission de la représentation électorale.

DOSSIERS TAXATION ET FINANCES

Deuxième versement de taxes à venir

Veuillez prendre note que les taxes foncières pour l'exercice 2024 seront perçues en quatre versements aux dates suivantes :

1er versement	7 mars 2024
2e versement	2 mai 2024
3e versement	4 juillet 2024
4e versement	5 septembre 2024

DOSSIERS D'URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

Projet d'Hydro-Québec - Ligne d'interconnexion Hertel-New York

NUMÉRO À RETENIR POUR TOUTES INFORMATIONS OU PLAINTES : 1 877 653-1139

Les travaux sur la montée Saint-Jacques sont toujours en cours, nouvelle date de fin des travaux : 29 mars 2024

Nouveaux détails : Voie vers l'ouest fermée soirs et fin de semaine, cependant circulation en alternance de 7h à 8h les matins de semaine avec signaleurs.

À NOTER pour la **route Édouard VII** :

- Fermeture complète entre intersection **rang Saint-Marc et Carrière Saint-Jacques** (Détour par le rang Saint-Philippe Nord) Date de fin des travaux : 1 mai 2024
- Fermeture partielle **rang Saint-Philippe Nord à la montée Saint-Jacques**, voie de contournement aménagée - Date de fin des travaux : 1 mai 2024



Retrait des abris temporaires

Nous rappelons à tous les propriétaires d'abris hivernaux (de type « tempo » et servant à abriter véhicules et entrées de bâtiment) que ces structures temporaires sont autorisées jusqu'au **1er mai**.

Au-delà de cette date, les abris doivent être démantelés et proprement rangés, en attendant l'hiver prochain!

Permis de piscines en prévision de l'été

Dans l'éventualité où vous planifiez construire, installer ou remplacer une piscine, installer un plongeur ou ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine, sachez qu'une demande de permis auprès de la municipalité est requise en vertu du Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles. Pour en connaître davantage sur les normes applicables et la procédure de demande, veuillez communiquer avec monsieur Alexandre Poirier, coordonnateur en aménagement au 450 347-5446, poste 203, ou par courriel au amenagement@sjlm.ca.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en ligne un site d'information très utile relativement aux normes du Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securete-des-piscines-residentielles/mesures-de-securete/>

Afin de sensibiliser le public, la Société de sauvetage, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé le site internet : www.baignadeparfaite.com

N'oubliez pas que les demandes de permis pour les piscines ont un délai de traitement de 30 jours. Si vous planifiez des travaux pour cet été, c'est maintenant qu'il faut y penser!

Désagréments du printemps

Comme chaque année, la neige qui fond fait ressortir les désagréments du printemps, comme les débris, rebuts et autres éléments que l'on retrouve un peu partout.

Nous vous demandons de faire un effort collectif pour conserver notre municipalité propre et accueillante. Une attention particulière est à porter pour les propriétaires d'animaux qui sont responsables de leurs compagnons à quatre pattes, ainsi que de leurs besoins, même dans le parc à chien.

Sachez que si vous déposez les excréments de votre chien dans un sac de papier, celui-ci peut aller dans le compost.

Balayage des rues

Merci de prévoir garder vos véhicules dans votre entrée privée pour le balayage des rues qui aura lieu **dans la semaine du 22 avril**.

Restez en contact avec le site internet de la municipalité pour le réseau social Facebook pour avoir la date exacte.

Rinçage du réseau d'aqueduc

Cette procédure essentielle pour l'entretien du réseau est recommandée par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Elle se déroulera durant **la semaine du 2 au 5 avril 2024**.

L'objectif de cette opération : enlever le calcaire et les particules de fer et de rouille dans les conduites du réseau pour maintenir la qualité de l'eau potable. Ceci permet aussi de s'assurer du bon état du réseau.

Le rinçage du réseau peut entraîner:

- Une légère diminution de la pression
- Une coloration brunâtre de l'eau. Dans ce cas, il suffit de laisser couler l'eau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce qu'elle redevienne incolore.

Prenez note :

- L'eau demeure potable en tout temps.
- Il est recommandé de vérifier si l'eau est colorée avant de faire une lessive.

INSCRIPTION SOCCER 2024

DATE LIMITE 19 AVRIL 12 H

OPTION 1 :

En ligne, par carte de crédit jusqu'au 19 avril 12h, des frais de 3% s'appliquent.

Qidigo : <https://www.qidigo.com/u/Municipalite-Saint-Jacques-le-Mineur/activities/session>

OPTION 2 :

Au comptoir du bureau municipal (91, rue Principale) durant les heures d'ouverture du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h et lundi au jeudi entre 13 h et 16 h.

Paielements acceptés : Débit, Argent comptant, Chèque

SAISON
13 mai au 2 août

PRÉ-MÉGABOOM
12 au 23 août

MÉGABOOM
24 et 25 août



FRAIS D'INSCRIPTION

Soccer à 4 (2018 à 2021) : 60\$

Soccer à 7 (2014 à 2017) : 80\$

Soccer à 11 (2006 à 2013) : 100\$

Senior (Avant 2006) : 150\$



Retour sur la course aux cocos

Malgré la température complètement hivernale, les activités de la course aux cocos se sont déroulées sur le terrain du parc Camille Beaudin. Les enfants ont pu profiter de la neige et des chocolats, du tirage de cadeaux et des maquilleuses sur place. À l'année prochaine, profitez bien du long week-end en famille. Merci également aux nombreux bénévoles d'avoir fait de cet événement un succès.



INSCRIPTION LIGUE DE BALLES DE ST-JACQUES



MERCREDI 10 AVRIL

263, route Édouard VII

Coût : 180\$ pour la saison

Mixte | 17 ans et plus

Soirs de match : lundi et mercredi selon l'horaire établie

DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

BIBLIOTHÈQUE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

89, rue Principale

NOUVEAU Heures d'ouvertures régulières

Lundi	13 h à 20 h
Mercredi	13 h à 20 h
Vendredi	13 h à 16 h
Samedi	10 h 30 à 12 h

Grâce à l'engagement de nos bénévoles et de la responsable de la bibliothèque, les heures d'ouverture seront maintenant prolongées les lundis et mercredis.

DÉGUSTATION

biblio@sjlm.ca
450 347-5446, poste 401

Bière, fromage et chocolat

Vendredi 31 mai dès 19 h | Inscription OBLIGATOIRE



Organisation d'une soirée pour remercier nos bénévoles

Pour valoriser et remercier tous les bénévoles de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, le comité de loisirs organise un souper au restaurant le 19 avril prochain. Vous recevrez une invitation par courriel très bientôt. Merci à tous ceux qui se sont impliqués, que ce soit pour les activités de loisirs, la bibliothèque, la guignolée, etc. Merci de répondre présent!

Vous désirez vous impliquer? N'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 450 347-5446, poste 403 ou 401. Par courriel à : info@sjlm.ca ou biblio@sjlm.ca

EN PANNE DE SOLUTION POUR AIDER UN AÎNÉ

Contactez

Votre travailleuse de milieu auprès des aînés vulnérables

450-454-5747 #231

Sur tout le territoire de la

MRC des Jardins-de-Napierville

itmav@souiresansfin.org

animation@souiresansfin.org



Avec la participation financière de:



Mise à jour et nouvelles du Comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur

Nous souhaitons vous informer d'un changement important et majeur au sein de notre comité d'entraide. En décembre dernier, Mme Carmelle Dostie et M. Yvan Picotin, créateurs et administrateurs de ce comité de support aux plus démunis, ont signifié à la municipalité leur désir de se retirer. Après plus de 40 ans de loyaux services pour la communauté, ils passent le flambeau. Leur départ va certainement laisser un grand vide, cependant nous sommes confiants que cette transition se fera en douceur. De fait, Mesdames Marie-Ève Boutin (conseillère no 3) et Karine Paiement (citoyenne) ont choisi de s'allier pour maintenir le service.

Nous profitons de cette tribune pour reconnaître et souligner le travail extraordinaire et louable de Mme Dostie et M. Picotin. Un énorme merci pour leur précieuse contribution et leur dévouement inestimable pour la communauté.

En terminant, veuillez noter que si votre situation est précaire et que vous avez besoin d'une aide temporaire, contactez Mme Karine Paiement au numéro 514 835-9336.

**YO
PI**

CAMP DE JOUR INSCRIPTIONS



INSCRIPTIONS : <https://yopi.ca/camps-de-jour/ecole-saint-jacques/>
Rabais de 25\$ / semaine / enfant disponible jusqu'au 21 avril

DOSSIER SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt du rapport annuel sur la qualité de l'eau potable

Comme chaque année, la municipalité a reçu de la firme Aquatech (gestionnaire de notre réseau d'aqueduc), le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable.

Le rapport peut être consulté sur le site de la municipalité, dans la section portant sur les « réseaux d'eau potable et d'égout » ou en cliquant sur [ce lien](#).

FRAUDE DE CARTES BANCAIRES- APPEL À LA VIGILANCE



Depuis quelques semaines, nous avons observé une recrudescence de personnes qui ont signalé avoir été approchées ou même victimes du stratagème qui consiste à récupérer des cartes bancaires. Vous devez faire preuve de prudence lorsque quelqu'un prétend travailler pour une institution financière.

Ces appels sont frauduleux. Les institutions financières ne communiquent pas avec les citoyens dans l'objectif de récupérer des cartes bancaires et de débits avec vos mots de passe.

Quelques conseils pour vous protéger :

- Si vous recevez l'appel d'une personne que vous ne connaissez pas, demandez toujours le nom de cette personne et de l'entreprise qu'elle représente. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de la compagnie ou du service public qui vous a contacté sur votre relevé de compte ou sur un site web sécurisé (débutant par « <https://> ») et vérifiez l'authenticité de la demande qui vous est adressée.
- Ne placez jamais vos cartes de crédit ou bancaires dans une enveloppe avec votre numéro d'identification personnelle afin qu'elle soit récupérée par quelqu'un.
- Ne cliquez pas sur les liens dans des messages non sollicités.
- Ne téléchargez pas les pièces jointes contenues dans des messages non sollicités.
- Vérifiez si les messages renferment des fautes d'orthographe.
- Ne présumez pas qu'un message est légitime seulement parce que l'adresse courriel semble être la bonne. Les fraudeurs peuvent la modifier.
- Méfiez-vous des messages qui semblent provenir du gouvernement du Canada ou d'un organisme d'application de la loi. Ceux-ci ne communiqueront jamais avec vous pour vous offrir des fonds par courriel ou par virement électronique (ex.: lien dans un message texte sur le cellulaire).

La Sûreté du Québec invite les citoyens à consulter la section Conseils de son site Web (www.sq.gouv.qc.ca) afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou consulter le site web du Centre antifraude du Canada au www.centrefraude.ca.

Chaque année,
75 INCENDIES DE FORÊT
sont causés par des
BRÛLAGES DE REBUTS

IL EXISTE DES ALTERNATIVES

Compostage
Collecte des résidus verts
Écocentre

SOPFEU
ENSEMBLE,
PROTÉGEONS LA FORÊT!

Chaque printemps, c'est en moyenne **144 incendies de forêt** qui sont causés accidentellement **par des résidents au Québec**. Le brûlage des rebuts est une des principales causes de feux de forêt.

Les flammes peuvent rapidement se propager aux zones boisées et causer des incendies de grande envergure. Les CONSÉQUENCES peuvent être désastreuses, tant pour les écosystèmes naturels que pour les communautés avoisinantes.

Avant de faire un feu de brûlage, il faut s'assurer que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) n'a pas décrété d'INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT. Pour le vérifier, consultez les restrictions en vigueur sur le site web de la SOPFEU.

ÉGALEMENT, EN TOUT TEMPS, vous devez demander un permis de feu à votre Service de sécurité incendie : 450 347-5446, poste 301.

Il existe d'autres ALTERNATIVES ÉCOLOGIQUES et sécuritaires pour disposer des rebuts :

- ✓ Compostage
- ✓ Écocentre : 950, rue Gaudette (Saint-Jean-sur-Richelieu), la majorité des articles sont acceptés gratuitement

Pour toutes informations : <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/securite-publique-et-travaux-publics/service-de-securite-incendie-et-premiers-repondants/>

INFORMATIONS DE COMPO HAUT RICHELIEU


Collectes à venir en 2024 :

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Aux semaines d'avril à novembre
Gros rebuts non valorisables	11 avril et 9 mai	Chaque mois

R Récupération


C Compostage

D Déchets


 Gros rebuts non valorisables

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

⊗ = meuble de bois, toilette, etc.


AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
			C		R	
7	8		C		D 	
14	15		C		R	
21	22		C		D	
28	29		C			

C BRUN'O : Collecte chaque semaine jusqu'en novembre.


MAI						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
				R		
5	6					
			C		D 	
12	13		C		R	
19	20		C		D	
26	27		C			
				R		

**DES QUESTIONS POUR
VOS COLLECTES ?**

Contactez Compo!



**AJOUTEZ-NOUS
À VOTRE
RÉPERTOIRE**



450 347-0299
compo.qc.ca

Comment disposer de pneus usés?

Les pneus peuvent être apportés à l'écocentre. Les pneus et les jantes sont tous deux acceptés, mais doivent être démontés l'un de l'autre puisqu'ils sont disposés dans des conteneurs différents. Les pneus hors normes, de tracteur ou montés sur des jantes ne sont pas acceptés à l'écocentre.

En savoir plus sur les écocentres : www.compo.qc.ca/ecocentres

Horaire de Pâques

Les écocentres et le bureau administratif seront fermés le lundi 1er avril. Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes

Nouveau site Web :

dynamisme et convivialité

Trouvez l'information que vous recherchez rapidement et sans détour grâce au nouveau site Web de Compo!

Dès la page d'accueil, les fiches-sujets vous mèneront vers la section qui répondra le mieux à vos interrogations.

La réduction des déchets vous intéresse? Visitez compo.qc.ca/reduire pour parfaire vos connaissances sur le sujet.

Affichage du poste de technicien ou technicienne de loisirs, sports et culture !

La municipalité poursuit ses recherches afin de trouver une personne entreprenante et créative pour combler le poste de technicien ou technicienne de loisirs.

Cette opportunité d'emploi permet de joindre une équipe dynamique, avec un salaire compétitif et une flexibilité d'horaire, soit à temps plein ou à temps partiel. La personne choisie sera responsable d'organiser les événements annuels de la municipalité, la programmation de loisirs pour petits et grands et la gestion du soccer!

Pour voir tout le détail de l'emploi et des qualifications requises, visitez le site internet de la municipalité au www.sjlm.ca/emploi/ ou suivez [ce lien](#).



Projet de réfection de la façade du bureau municipal

Le conseil municipal vous a présenté à l'automne dernier, son projet de réfection de la façade du bureau municipal et de la caserne à titre de première étape du projet à venir de réfection de l'intérieur de la caserne.

Suite à l'appel de soumissions pour le projet de réfection de façade, qui bénéficie d'une subvention du gouvernement applicable aux bâtiments municipaux, le conseil a malheureusement dû annuler cette première étape en raison des explosions de coûts des soumissionnaires.

Ce projet devrait tout de même pouvoir être réalisé en complément au projet plus englobant de réfection de l'intérieur de la caserne, comprenant un agrandissement et un réaménagement complet du bureau municipal actuel pour permettre de créer un environnement de travail sain et sécuritaire aux employés du service incendie. D'ici là, les portes de garage pourront être remplacées.

La municipalité est toujours en attente d'une préapprobation de la demande de subvention pour ce projet, lequel pourra être réalisé dès que les bureaux municipaux seront déménagés dans le nouveau complexe municipal.

Nouveau complexe municipal

Le conseil municipal a pris la décision en juillet 2023, suivant l'analyse des différents scénarios proposés, de procéder à la démolition de l'ancienne Église, afin d'y reconstruire un complexe municipal.

Le projet suit son cours et bien que la municipalité soit toujours en attente de la préapprobation de la demande de subvention pour ce projet, nous procéderons en avril prochain au lancement de l'appel d'offres pour les services professionnels.

Tous les détails sont présentés dans l'avis public joint à la fin de cette édition du Jacqueminois.


Fermeture du guichet automatique Desjardins


Depuis le 26 mars 2024.

Dû à une baisse d'utilisation importante, le guichet automatique Desjardins est retiré à Saint-Jacques-le-Mineur.

Vous pouvez par contre accéder aux services de votre caisse 24 h sur 24, 7 jours sur 7 :

 desjardins.com

 1 800 CAISSE

 Dépôt mobile de chèque





SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 20 février 2024, le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- Règlement numéro 369-2024-3 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme 369-2018 en vigueur;
- Règlement numéro 1210-2024 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 en vigueur;
- Règlement numéro 9200-2024 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble.

L'objet de ces règlements est d'assurer la concordance obligatoire aux dernières modifications relatives à la gestion de l'urbanisation apportées au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville. Les règlements comportent entre autres les objets suivants :

A) Projet de règlement numéro 369-2024-3 modifiant le plan d'urbanisme :

- Mettre à jour les potentiels de développement et de requalification à l'intérieur des périmètres urbains en fonction des projections démographiques à jour et des espaces disponibles;
- Assujettir l'espace de réserve déterminé par le SADR à l'outil réglementaire du règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble;
- Modifier l'objectif de densité brute minimale à 15 logements à l'hectare d'ici 2036 pour l'ensemble de l'affectation urbaine.

B) Projet de règlement numéro 1210-2024 modifiant le règlement de zonage :

- Modifier la grille des spécifications de la zone RR-01 afin que cette dernière soit assujettie à la réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) lors d'une demande de modification des règlements d'urbanisme.

C) Projet de règlement numéro 9200-2024 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble :

- L'indication de la zone pour laquelle une modification des règlements d'urbanisme est assujettie à la production d'un PAE;
- Spécifier les usages et les densités d'occupation du sol;
- Prescrire les éléments qu'un PAE doit représenter et les documents qui doivent l'accompagner;
- Déterminer les objectifs et les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'un PAE;
- Prévoir les modalités administratives.

Ces règlements sont en vigueur depuis l'émission des certificats de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville le 14 mars 2024 et sont disponibles pour consultation en communiquant au 450 347-5446, poste 203 ou par courriel au : amenagement@sjlm.ca.



SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, INGÉNIERIE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

PROPRIÉTAIRE	Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur 91, rue de Principale Saint-Jacques-le-Mineur (Québec) J0J 1Z0
OBJET	Démolition d'une église et construction d'un complexe municipal
DOSSIER	AO # 2024-04-03

La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur demande des offres de services professionnels en architecture et ingénierie ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre de la démolition d'une église et de la construction d'un complexe municipal.

Seuls sont autorisés à soumissionner les firmes ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou pays visée par cet accord.

DOCUMENTS

Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du mercredi 3 avril 2024 via le service électronique d'appel d'offres à l'adresse suivante : <http://www.seao.ca> pour les firmes inscrites à ce service. Pour s'y abonner ou pour toute autre question, les firmes peuvent communiquer avec SÉ@O par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600.

Pour toute information le soumissionnaire doit communiquer avec Monsieur Paul Sarrazin, mandataire, par courriel à l'adresse suivante : info@contactcite.com

Il est convenu que tout renseignement verbal donné ou communiqué par un mandataire ou employé de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne peut servir à interpréter les documents d'appel d'offres, ni être supplétif à ceux-ci.

DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions sont reçues aux bureaux de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, à l'adresse indiquée ci-dessus, le ou avant le vendredi 26 avril 2024 10h, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit, à cette étape, seul le nom des soumissionnaires sera divulgué. La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 28e jour du mois de mars 2024.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la Municipalité ainsi que dans un journal imprimé localement et distribué à toute la population entre 8h00 et 22h00, le 28 mars 2024 à Saint-Jacques-le-Mineur.

Isabelle Arcoite

Directrice générale, greffière-trésorière



SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVIS PUBLIC - DEMANDE DE DÉMOLITION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES, lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 16 avril 2024 dès 19 h au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, le conseil évaluera et statuera sur le projet de démolition de l'immeuble suivant :

119, rue Renaud – lot 3 415 309 du cadastre du Québec

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours suivant la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, madame Isabelle Arcoite, par courriel au dg@sjlm.ca ou par lettre adressée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0.

Isabelle Arcoite

Directrice générale et greffière-trésorière